



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Lille, le 17 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 : DES MESURES DE PROTECTION DES POPULATIONS MIGRANTES ET DE SOUTIEN AUX OPÉRATEURS ET ASSOCIATIONS



Afin de répondre à la crise sanitaire liée au COVID-19, des mesures sont actuellement mises en œuvre par les services de l'État dans le Nord et le Pas-de-Calais à destination de la population migrante :

1. Communication auprès de la population migrante et garantie de l'accès à l'eau et au savon pour permettre le respect des gestes barrière

Des affiches traduites en plusieurs langues, rappelant les recommandations sanitaires et les gestes barrière, comme pour le reste de la population, sont apposées sur les différents lieux de vie et sont également distribuées par les opérateurs financés par l'État.

Compte tenu du caractère exceptionnel de la situation sanitaire, et des mesures générales de limitation des déplacements, des consignes strictes de circulation seront données par les forces de sécurité dans les jours à venir afin d'inciter la population migrante à rester dans et à proximité de leurs campements et de réduire les risques de propagation du virus.

Sur le Calais, des savons sont installés à proximité des différents points d'accès à l'eau. En complément, près de 150 à 200 bidons d'eau sont distribués, chaque jour. L'accès aux douches est maintenu mais adapté pour éviter la concentration des personnes.

Sur le site de la rue des Huttes, les personnes migrantes sont autorisées à rentrer par groupe de 50, avec des mesures de distanciation sociale. Pour faire respecter ces précautions, des barrières ont été installées et une présence policière est assurée.

A Grande-Synthe, dès la fin du mois de février, une citerne de distribution d'eau et une bonbonne de savon liquide ont été installées à proximité des bâtiments privés occupés par des personnes migrantes, avec une surveillance. Ce dispositif est opérationnel 7 jours sur 7. L'objectif est de permettre à chacun de se laver les mains et de respecter les mesures de prévention sanitaire.

2. Soutien à la continuité d'activité pour les opérateurs de l'État et les associations

Les maraudes et les mises à l'abri se sont poursuivies jusqu'à ce jour, malgré le contexte difficile. Ainsi, à Grande-Synthe, 577 migrants ont été hébergés depuis le 3 janvier 2020. Un accord passé ce jour avec le Secours Populaire permet d'assurer la distribution alimentaire chaque jour. Dans le Calais, depuis août 2017, 4055 migrants ont été hébergés depuis Calais dans les centres d'accueil et d'examen de la situation.

Toutefois, des inquiétudes ont émergé au sujet de la mise à disposition de masques. Conformément aux instructions nationales, et au regard des besoins urgents du personnel de santé, les masques disponibles sont orientés prioritairement vers les établissements de santé et l'ensemble des personnels soignants qui traitent des cas avérés de COVID19.

Des solutions sont recherchées activement à l'échelle zonale afin de mettre en place une production localisée de masques et de répondre à la demande, non seulement des professionnels de santé, des forces de sécurité, mais aussi de celles et ceux qui interviennent en maraude auprès des personnes les plus vulnérables.

Des discussions sont en cours avec les associations. Une réunion à ce sujet est prévue en sous-préfecture de Calais ce jeudi 19 mars, faisant suite à celle du 5 mars dernier. Dans le Nord, après une première réunion dédiée au COVID-19 le 6 mars dernier, les échanges avec les associations partenaires de l'État se poursuivent activement.

Afin de soutenir les moyens humains des acteurs de la lutte contre l'exclusion, une réserve « sociale » est en cours de constitution, en s'appuyant notamment sur la mobilisation des étudiants en travail social dans le cadre de périodes de stage.

3. Prise en charge et confinement des personnes migrantes présentant des symptômes du COVID-19

Les services de l'État mettent par ailleurs en place un mécanisme de repérage et d'orientation des personnes migrantes présentant des symptômes du COVID-19 vers des centres d'hébergement spécialisés dits de « desserrement ».

Ces centres permettent un confinement et une prise en charge sanitaire des personnes sans domicile contaminées ou présentant des symptômes du COVID-19, afin de prévenir la propagation du virus.

Pour Grande-Synthe, la Croix Rouge assurera dans les prochains jours des maraudes sanitaires pour repérer les personnes présentant des symptômes. Ces personnes seront orientées vers un accueil de jour permettant à un soignant de constater les symptômes, de proposer une douche, puis de décider le transfert, par transport sanitaire, vers l'un des centres de desserrement dédiés sur le territoire.

L'accueil de jour « détection des symptômes » serait de très courte durée et réservé aux personnes malades. Les autorités sanitaires recommandent en effet d'éviter tout regroupement de population.

Les personnes seraient ainsi hébergées pendant leur période de guérison et de convalescence. Pour les cas les plus sérieux, une prise en charge par la PASS de Dunkerque est prévue.

Pour Calais, les équipes de maraude actuelles sont chargées d'assurer le lien avec la PASS de Calais. Ce dispositif pourra être complété prochainement avec la Croix Rouge.

Un dispositif d'hébergement est mis en place en lien avec la PASS de Calais afin de mettre à l'abri, les personnes qui nécessiteraient un confinement. Un suivi sanitaire sera réalisé par la PASS et par des équipes paramédicales. Un site en dehors de Calais est recherché pour compléter ce premier niveau de prise en charge.

D'autres mesures sont actuellement à l'étude par les services de l'État.